

Protocole sanitaire renforcé pour la pratique du golf dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

Distanciation physique et gestes barrières :

- 2 mètres en activité sportive
- 1 mètre en position statique
- Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures, ainsi que sur les parkings et les accès au parcours et practice.

Les joueurs devront réserver obligatoirement leur départ pour le parcours ainsi que pour les prestations d'enseignement en amont de leur venue.

Nous recommandons aux joueurs l'utilisation de l'application #TousAntiCovid.

Location de voiturette avec une personne par véhicule sauf pour les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture au golf.